



académie
La Réunion

éducation
nationale



REGLEMENT DE CONSULTATION

1 – Identification de la personne publique

Collège Adrien Cadet
Rue du Stade
97425 LES AVIRONS

Pouvoir adjudicateur : M. ROMERO Alain, principal
En vertu de la délibération du Conseil d'administration du 14/06/2016

2 - Procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée en application des articles 27 et 28 du décret n°2016-360, publié au Journal Officiel de la République française.

Gestion

Affaire suivie par
Hervé TISON
Téléphone
02 62 38 26 48
Télécopie
02 62 38 29 68
Courriel

herve.tison@ac-reunion.fr

Rue du stade – BP 23
97425 LES AVIRONS

Site internet
college-adrien-cadet.ac-reunion.fr

3 – Objet du marché :

Organisation (hors vol La Réunion – Johannesburg) d'un voyage en Afrique du Sud pour 30 collégiens de 4^e et 3 accompagnateurs. Départ le 29 avril 2018 et retour le 13 mai 2018.

4 – Contact

Par courriel : gestion.9740005m@ac-reunion.fr

5 – Publicité et documents

La présente demande qui comporte le règlement de consultation et le cahier des clauses techniques particulières sera publiée

- sur le site de l'AJI (<http://www.aji-france.com>)
- sur le site du collège Adrien Cadet (<http://college-adrien-cadet.ac-reunion.fr>)
-

6 – Contenu et présentation des offres

Les offres devront être transmises par courrier ou par courriel pour le 07 Décembre 2017 (gestion.9740005m@ac-reunion.fr).

L'offre de prestations et les tarifs devront être détaillés (une brochure publicitaire sera jugée insuffisante) et devront notamment préciser :

- Les conditions des transferts de ou vers l'aéroport
- Les conditions de transport au cours du voyage
- Les conditions d'hébergement et de restauration
- Les visites
- Les accompagnateurs

Les prix seront exprimés TTC.

L'offre devra comporter les conditions de réservation et d'annulation.

7 – Jugement des offres

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les entreprises.

Au terme de l'analyse des offres et des éventuelles négociations, le pouvoir adjudicateur attribue le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- 1 - Prix : 70%
- 2 - Qualité de l'offre et adéquation avec le CCTP : 30 %

8 – Modalités de paiement.

Le paiement sera effectué par mandat administratif sur présentation de factures établies en 3 exemplaires et sur lesquelles figureront les références bancaires du prestataire (IBAN).



Les Aviron, le 22 novembre 2017

Le pouvoir adjudicateur
Alain ROMERO